CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

58e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 26 au 30 octobre 2020

**SC58 Doc.6**

**Rapport de la Secrétaire générale**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport de la Secrétaire générale.

1. Le présent rapport décrit les travaux du Secrétariat depuis la publication du Rapport de la Secrétaire générale à la 57e Réunion du Comité permanent, le 18 avril 2019, jusqu’au 30 mars 2020. Le présent rapport fournit à la fois une vue d’ensemble et les points forts des travaux accomplis durant cette période.

2. L’année écoulée, première de la période triennale en cours, a été une année marquante pour la Convention au cours de laquelle les Parties contractantes et le Secrétariat ont pris des mesures pour appliquer les décisions adoptées à la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP13) et à la 57e Réunion du Comité permanent. Le Secrétariat reste mobilisé pour exécuter efficacement le mandat qui lui est confié dans l’Article 8 de la Convention, appliquer les instructions reçues de la Conférence des Parties contractantes et du Comité permanent et aider les Parties à mettre en œuvre le Plan stratégique de la Convention. Surtout, comme base de son plan de travail, le Secrétariat prend les mesures nécessaires pour appliquer les instructions contenues dans les résolutions adoptées par la COP13 et les décisions de la 57e Réunion du Comité permanent. Le présent rapport décrit les principaux domaines de travail de la période du rapport et les documents préparés pour la présente réunion (58e Réunion du Comité permanent) contiennent d’autres détails sur différents domaines de travail du Secrétariat.

3. En janvier 2020, le Secrétariat a examiné les progrès faits en 2019 pour appliquer les mesures identifiées dans le plan de travail 2019-2021 approuvé dans la Décision SC57‑21, en vue de déterminer les activités spécifiques à 2020 qui permettront de réaliser les indicateurs identifiés. L’examen a confirmé que des progrès considérables ont été faits durant la première année de la période triennale pour accomplir les résultats souhaités, identifiés dans les domaines fonctionnels du plan de travail approuvé par le Comité permanent. Le plan de travail 2019-2021 sert désormais de base à l’élaboration de plans de travail personnalisés pour tout le personnel et à l’évaluation du comportement professionnel du personnel. Le plan de travail 2020 présenté à la 58e Réunion du Comité permanent pour approbation, figurant dans le document SC58 Doc.16, peut être consulté ici : <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc16-plan-de-travail-du-secretariat-pour-2020>.

**Renforcer les services aux Parties contractantes en matière de prise de décisions et de responsabilité**

4. L’exécution du rôle principal du Secrétariat, à savoir servir les Parties contractantes, reste une priorité et comprend l’organisation des réunions des organes directeurs et subsidiaires ainsi que le principe de responsabilité dans tous les travaux du Secrétariat pour l’application des décisions et des demandes des Parties contractantes. Ce domaine de travail est donc resté une priorité dans le plan de travail triennal actuel qui fait explicitement référence aux demandes de renforcement de la responsabilité du Secrétariat exprimées par les Parties contractantes.

5. Une des fonctions essentielles du Secrétariat consiste à organiser les réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention, notamment la COP, le Comité permanent et le Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST).

6. Un des principaux points forts a été l’organisation de la 57e Réunion du Comité permanent et des réunions associées de ses groupes de travail, du 24 au 28 juin 2019 à Gland, Suisse. À cette réunion, ont assisté 109 participants ainsi que les représentants de 49 Parties contractantes et de 13 organisations observatrices. Le Secrétariat a préparé les documents de travail, soutenu les travaux des groupes de travail du Comité avant et pendant la réunion, organisé les aspects logistiques et préparé des comptes rendus quotidiens ainsi que le rapport final. L’équipe du Secrétariat a travaillé de manière coordonnée, assumant des rôles et responsabilités clairs de soutien à la réunion. Les Parties contractantes ont exprimé leur satisfaction à l’égard de la planification et de la gestion de la 57e Réunion du Comité permanent, comme on peut le voir dans les résultats de l’étude de satisfaction remplie par les participants à la réunion. Cinquante‑neuf pour cent des participants ont indiqué être « très satisfaits » de la gestion de la réunion et 41 % ont indiqué être « satisfaits ». Parmi les améliorations importantes apportées à la gestion de cette réunion, il y a eu l’utilisation de la nouvelle plateforme CRM de gestion des relations avec les participants pour l’inscription et l’impression des badges sur place. Les badges et les cordons ont été entièrement réalisés à partir de matériel recyclable. La réunion s’est déroulée sans papier, dans le double but de réduire les frais de la réunion et de se montrer plus responsables sur le plan écologique. D’après les commentaires des Parties et les enseignements tirés, des procédures opérationnelles normalisées (PON) ont été conçues pour la planification et la gestion de futures réunions du Comité permanent. Elles ont été appliquées à la préparation et à la gestion de la 58e Réunion du Comité permanent.

7. Le Secrétariat a ensuite fourni un appui à l’application des décisions prises à la 57e Réunion du Comité permanent. Une des activités importantes a consisté à soutenir les groupes de travail établis par la COP13 et par la 57e Réunion du Comité permanent, notamment pour les tâches spécifiques assignées par le Comité permanent. Le Secrétariat a organisé des téléconférences, préparé les ordres du jour et les comptes rendus des réunions, sollicité et géré des consultations pour soutenir les groupes de travail et a aidé à la préparation des rapports et des documents présentés à la 58e Réunion du Comité permanent. Un appui a été fourni aux groupes suivants :

i) Groupe de travail sur l’efficacité – Le Secrétariat a géré l’offre et l’engagement de consultants, a mené une enquête auprès de toutes les Parties contractantes, au nom du Groupe de travail, et a fourni un appui administratif aux consultants, sur demande du Groupe de travail.

ii) Groupe de travail sur la révision du plan stratégique – Le Secrétariat a aidé le Groupe de travail à élaborer le cahier des charges (CdC) d’un consultant puis a géré l’offre et l’engagement du consultant. Le Secrétariat a mené une enquête auprès de toutes les Parties contractantes, des membres du GEST et des Organisations internationales partenaires (OIP), au nom du Groupe de travail. Le Secrétariat a organisé plusieurs réunions virtuelles du Groupe de travail et a fourni les comptes rendus résumés de ces réunions.

iii) Groupe de travail sur le statut d’observateur – Le Secrétariat a facilité plusieurs conférences téléphoniques du Groupe de travail et a fourni des comptes rendus résumés. En outre, le Secrétariat a aidé le Groupe de travail à préparer son propre CdC et a géré l’offre et l’engagement de consultants pour entreprendre l’étude juridique demandée dans la Décision SC57-14.

iv) Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar (IRR) – Avec les orientations des Parties contractantes, le Secrétariat a préparé le projet de modèle de rapport mis à jour sur les IRR et a contribué à son examen par le Groupe de travail. La Conseillère juridique a préparé une analyse du statut juridique des IRR conformément à la Décision SC57-29.

v) Le Secrétariat a cherché à obtenir des orientations du Groupe de travail sur la gestion dont il a soutenu les travaux sur les questions relatives au GEST, y compris l’application du plan de travail du GEST, la nomination d’un nouveau président du GEST, l’annulation du GEST23 en raison de la pandémie de COVID‑19 et la décision de faire progresser les tâches prioritaires du GEST de façon virtuelle. Le Secrétariat a demandé des orientations au Comité exécutif sur la préparation des réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention et sur différentes questions administratives. Le Rapport du Comité exécutif et du Président du Comité permanent à la 58e Réunion du Comité permanent, figurant dans le document SC58 Doc.5, peut être consulté ici : <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc5-rapport-du-comite-executif-et-du-president-du-comite-permanent>.

8. Pendant la période du rapport, l’appui au GEST s’est traduit comme suit :

i) Faciliter les progrès d’exécution des tâches hautement prioritaires décrites dans le plan de travail 2019-2021 du GEST en aidant à l’élaboration de CdC pour ces tâches ainsi qu’à l’identification, au choix et à l’engagement de consultants pour soutenir le GEST pour certains aspects de ces tâches, avec des orientations du Groupe de travail sur la gestion[[1]](#footnote-1). Le Secrétariat a également finalisé la révision et poursuivi la correction des produits restants pour la période triennale 2016‑2018, à savoir le Rapport technique Ramsar no 10 : *The use of Earth Observation for wetland inventory, assessment and monitoring* et la Note d’information no 10 : *Wetland restoration for climate change resilience*.

ii) Préparer des lignes directrices pour les auteurs, afin d’aider les membres du GEST à rédiger des produits pour la Convention. Les lignes directrices résument le processus de rédaction et de production et fournissent des orientations sur la structure, les publics ciblés et le style des produits.

iii) Faciliter la participation du Président du GEST à des réunions pertinentes [la 7e session de la Plateforme intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES7, 29 avril‑4 mai 2019) ; et la 15e session du Comité technique de l’Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA TC15, 9 au 11 avril 2019).

iv) Soutenir le Groupe de travail sur la gestion dans son processus de sélection et de nomination d’un nouveau président du GEST, conformément à la Résolution XII.5, après la démission de l’ancien président du GEST, le 21 novembre 2019, et veiller à ce que les travaux du GEST se poursuivent sous le leadership intérimaire de la Vice‑Présidente du GEST. Le nouveau Président du GEST, M. Guangchun Lei, a été nommé le 13 mars 2020.

9. Le Secrétariat a soutenu le Groupe de surveillance des activités de CESP en facilitant quatre téléconférences et en distribuant une étude aux Parties contractantes. Avec l’appui du Secrétariat, le Groupe a préparé un document pour la 58e Réunion du Comité permanent qui comprend des recommandations sur l’adoption d’une nouvelle approche. Le Rapport, figurant dans le document SC58 Doc.15.1, peut être consulté ici : <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc151-rapport-du-groupe-de-surveillance-des-activites-de-cesp>.

10. Le Secrétariat a préparé activement les réunions des organes de la Convention prévues pour 2020 et 2021. Le travail préparatoire s’est poursuivi pour la 58e Réunion du Comité permanent, prévue à l’origine du 22 au 26 juin 2020 et reportée au 26‑30 octobre sur décision du Comité permanent, y compris la préparation opportune des documents de la réunion. Il convient de signaler que le Secrétariat a collaboré avec le Comité permanent pour identifier les problèmes nécessitant des décisions pour lesquelles le facteur temps est important et des moyens de les traiter de façon virtuelle.

11. Le Secrétariat collabore activement avec l’hôte de la COP14. Du 3 au 5 décembre 2019, le personnel du Secrétariat a visité des lieux de conférence potentiels à Wuhan et s’est réuni avec le Chef de l’Autorité administrative de la Chine et le Gouvernement municipal de Wuhan en vue de préparer la COP14 et notamment d’aborder les dates possibles, un ordre du jour de la réunion, les besoins de la réunion et la logistique ainsi que l’accord avec le pays hôte. Une réunion de suivi était prévue le 3 février 2020 à Beijing mais a été annulée en raison de la pandémie de COVID‑19. Le 4 mars, des représentants du pays hôte et du Secrétariat ont tenu une téléconférence au cours de laquelle ils ont discuté de questions relatives aux préparatifs de la COP14, notamment les dates, le lieu, le thème et le programme, et l’organisation et le travail du Sous‑groupe sur la COP14.

12. Dans la Résolution XIII.4, *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar*, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat d’examiner les résolutions et décisions précédentes, afin d’identifier celles (ou les parties de celles) qui, le cas échéant, ne sont plus valables ou applicables, se contredisent ou ne sont pas conformes aux pratiques actuelles de la Convention. Sur instruction de la 57e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a procédé à un regroupement préliminaire des résolutions existantes, selon des domaines thématiques principaux. Avec les conseils d’un groupe de Parties intéressées, le Secrétariat a engagé un consultant qu’il a chargé de préparer un projet de résolution regroupée sur les « inventaires » comme étude pilote. Une approche proposée de regroupement des résolutions adoptées et un exemple de projet de résolution regroupée sont présentés aux Parties pour examen dans le document SC58 Doc.13, à l’adresse <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc13-examen-de-toutes-les-resolutions-et-decisions-precedentes>.

13. Concernant l’application de la Résolution XIII.1, *Journée mondiale des zones humides*, le Secrétariat a aidé un groupe de Parties contractantes intéressées, sous la direction du Costa Rica, à élaborer un projet de résolution pour l’Assemblée générale des Nations Unies et des arguments à l’appui. Le Secrétariat a organisé des conférences téléphoniques régulières du groupe et lui a fourni des comptes rendus résumés.

14. Le Secrétariat a pris des mesures d’application de la Résolution XIII.6, *La stratégie pour les langues de la Convention*, et via le Réseau Ramsar, a encouragé les Parties contractantes à fournir des traductions des documents d’information Ramsar les plus importants, dans leurs propres langues officielles, et à les mettre publiquement à disposition sur leur site web Ramsar national. En outre, le Secrétariat a invité les Parties à fournir des traductions de documents Ramsar d’intérêt plus général afin que le Secrétariat puisse les publier sur le site web de la Convention où le nombre de documents, dans les langues autres que l’anglais, le français et l’espagnol, a augmenté pour passer de 168 à 197.

15. Le Secrétariat s’est efforcé d’améliorer ses prestations en vue de renforcer les services aux Parties contractantes en matière de prise de décisions et de responsabilité. L’appui fourni aux réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention a été normalisé, notamment en ce qui concerne la planification globale, la logistique et la documentation comme reflété dans les PON pour les réunions du Comité permanent, les réunions du GEST et les sessions de la Conférence des Parties. Pour élaborer ces PON, une approche à l’échelle du Secrétariat a été adoptée et chaque membre du personnel s’est vu attribuer des rôles et responsabilités spécifiques durant les réunions de ces organes.

16. L’utilisation du nouveau système CRM a permis une gestion plus efficace des envois, des inscriptions aux réunions du Comité permanent, et a garanti la conformité avec les nouvelles lois européennes sur la confidentialité. Le CRM a rassemblé toutes les informations sur les contacts gérées par le Secrétariat en une seule base de données. Il sert maintenant à toute la correspondance avec les Parties contractantes et à la gestion des réunions, y compris la 57e Réunion du Comité permanent et la 58e. Pour la préparation des documents de la 58e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a lancé un essai pilote d’un nouvel outil de gestion des projets appelé Basecamp. Cet outil permet au personnel du Secrétariat de suivre des calendriers et des plans de travail personnalisés pour la préparation des documents et de suivre les progrès en temps réel, de documenter le partage entre de multiples contributeurs et d’identifier rapidement d’éventuels goulots d’étranglement.

17. Toutefois, le Secrétariat prévoit quelques difficultés d’exécution de cette fonction importante. Une des préoccupations principales est le nombre de réunions que le Secrétariat devra peut-être organiser en 2021, avant la COP14. Le Secrétariat a déjà soulevé cette question dans l’année qui a précédé la COP13. En 2021, les réunions pourraient comprendre le GEST24, trois réunions du Comité permanent (dont une immédiatement avant et une immédiatement après la COP14), cinq réunions régionales pré‑COP et la COP14. Le report de la 58e Réunion du Comité permanent aggrave la situation car il y aura encore moins de temps entre cette réunion et la COP14. Comme indiqué dans le document SC58 Doc.20.4, *Processus de préparation et d’examen des projets de résolutions*, le Secrétariat suggère que les Parties réfléchissent au meilleur moyen d’organiser des débats régionaux sur les projets de résolutions et, à plus long terme, examinent comment d’autres conventions ont simplifié leurs processus de prise de décisions.

**Améliorer la pertinence des zones humides et de la Convention dans les objectifs des politiques mondiales de développement durable**

18. Le Secrétariat continue de renforcer ses travaux pour soutenir la coopération internationale et améliorer la pertinence de la Convention et des zones humides dans le programme politique mondial. Sachant que le Programme de développement durable à l’horizon 2030, l’Accord de Paris sur le climat et les négociations en cours sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 sont les éléments moteurs des plans et des efforts de financement à l’échelon national et international, le Secrétariat s’est efforcé de tout mettre en œuvre pour que les zones humides et les travaux des Parties contractantes dans le contexte de la Convention contribuent à ces cadres politiques.

19. Le Secrétariat continue de participer activement aux discussions relatives à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), y compris en tant que coresponsable de l’indicateur 6.6.1 des ODD (variation de l’étendue des écosystèmes tributaires de l’eau), comme demandé dans la Décision SC53‑17. Le Secrétariat a participé à la dixième session du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui a eu lieu du 21 au 24 novembre 2019 à Addis-Abeba, Éthiopie. Le résultat le plus important de cette réunion est un ensemble de recommandations relatives à l’étude exhaustive de 2020 sur les propositions de modification du cadre d’indicateurs mondial des ODD. Dans ce contexte, il n’y a pas eu de modification à l’indicateur 6.6.1. Le Secrétariat a aussi soumis l’action accélérée de la Convention « Inventaires des zones humides pour aider les Parties contractantes à réaliser l’indicateur 6.6.1 » à la plateforme de connaissances des ODD dans le cadre de l’ODD 6 « Eau propre et assainissement ».

20. Conformément à la Résolution XIII.7, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales*,et à la Décision SC57-47 sur les inventaires des zones humides, le Secrétariat collabore avec les Parties contractantes pour compléter et affiner l’information sur l’étendue des zones humides soumise dans les Rapports nationaux. Le Secrétariat prépare aussi, à l’intention des Parties contractantes, une trousse d’outils qui comprend des meilleures pratiques et traite les lacunes identifiées dans les connaissances par la fourniture d’orientations, d’appui et de ressources, y compris des outils d’observation de la Terre, pour terminer les inventaires des zones humides et faire rapport sur l’étendue des zones humides. Une description détaillée des activités entreprises pour aider les Parties à réaliser leur inventaire des zones humides et à faire rapport sur l’étendue des zones humides figure dans le document SC58 Doc.9 à l’adresse <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc9-problemes-urgents-en-matiere-dutilisation-rationnelle-des-zones-humides-devant>.

21. Le Secrétariat a soutenu activement la réalisation de l’ODD 14 (« Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable »). La Secrétaire générale est un des deux points focaux de la Communauté d’action océanique sur les mangroves et le Secrétariat a donc participé à la réunion préparatoire des Communautés d’action océanique pour la deuxième Conférence de l’ONU sur les océans et à la réunion des Communautés d’action océanique pour l’ODD 14 sur la gestion des écosystèmes côtiers et marins, des récifs coralliens et des mangroves. Ces réunions ont eu lieu à Incheon, République de Corée, en mai et novembre 2019.

22. Le Secrétariat a contribué activement à la réalisation de l’ODD 15 (« Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité ») et au programme pour la biodiversité. Le Secrétariat continue de renforcer son engagement auprès de la Convention sur la diversité biologique (CDB). En 2019, le Secrétariat a participé activement au processus préparatoire de la CDB pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020. Les points majeurs comprennent :

i) Le Secrétariat et six représentants du Comité permanent ont participé à l’atelier de consultation des conventions relatives à la biodiversité à Berne, Suisse, du 10 au 12 juin 2019. À cette occasion, la Secrétaire générale a fait une déclaration au nom des huit conventions relatives à la biodiversité. Le Secrétariat a aussi participé aux consultations thématiques pour le cadre pour l’après‑2020 sur la biodiversité marine et côtière, le renforcement des capacités et le déblocage de ressources financières pour les solutions fondées sur la nature.

ii) Le Secrétariat a participé au groupe d’experts sur la communication pour l’après‑2020, le 21 et le 22 novembre, afin d’élaborer une stratégie de communication dans la perspective de la CdP 15 de la CDB et en appui à l’application du cadre pour l’après‑2020. La réunion a eu, entre autres, pour résultats, la formation d’une « flottille » d’organisations intéressées par la biodiversité et l’adoption d’un mécanisme pour partager et soutenir les plans de communication et le matériel des différentes organisations. Surtout, la « flottille » a fourni appui et promotion au matériel et aux messages de la Journée mondiale des zones humides 2020 de la Convention. Parmi les autres résultats de la réunion, on peut citer un plan visant à faire une plus grande place à la biodiversité pendant l’année 2020 et dans la ligne droite avant la CdP 15 de la CDB, et la préparation de points de discussion pour les médias.

iii) En marge du Sommet sur les ODD, en septembre 2019 à New York, la Secrétaire générale a participé à la 25e réunion de hauts responsables du Groupe de la gestion de l’environnement (GGE) des Nations Unies, axée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020. La Secrétaire générale a souligné l’importance des zones humides et les contributions d’importance critique de la Convention à ce cadre.

23. Le Secrétariat continue de participer activement au Groupe de liaison sur la biodiversité (GLB). La Secrétaire générale a participé à la 14e session ordinaire du GLB (26‑27 septembre 2019) à Cambridge, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, essentiellement axée sur l’engagement dans le processus d’élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 et la coopération et les synergies entre les conventions relatives à la biodiversité.

24. Également dans le domaine de la biodiversité, le Secrétariat a participé à la 13e session de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices (CMS), du 15 au 22 février 2020 à Gandhinagar, Inde. La COP13 de la CMS marquait la première, en 2020, d’une série de conférences internationales sur la biodiversité qui culminera avec la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité à Kunming, Chine, initialement prévue pour octobre 2020 et reportée à une date qui reste à définir. À la réunion de haut niveau sur la conservation des espèces migratrices dans le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020, la Secrétaire générale a mis l’accent sur le rôle essentiel des zones humides pour les espèces migratrices et sur la pertinence de la Convention pour l’application du cadre pour l’après‑2020, ainsi que sur la collaboration permanente entre les deux Conventions. Elle a aussi participé à une réunion spéciale convoquée par le Ministère de l’environnement de l’Inde sur les progrès et les meilleures pratiques d’application de la Convention sur les zones humides au niveau national. Avant la COP13, le Secrétariat a participé à une activité organisée par la CMS sur la connectivité et le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020, du 11 au 13 novembre 2019, à Bonn, Allemagne.

25. Compte tenu du rôle fondamental que jouent les zones humides pour l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation, le Secrétariat s’est engagé sur cette question, notamment :

i) Le Secrétariat a participé à la COP25 de la Convention‑cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à Madrid, Espagne, en décembre 2019. Des membres du personnel du Secrétariat ont participé à un ensemble d’ateliers sur l’adaptation, assisté à des réunions et participé en tant que conférenciers à deux activités parallèles. La COP a également été l’occasion de rencontrer des parties prenantes concernées pour identifier les moyens de mieux intégrer les zones humides dans les mesures relatives aux changements climatiques.

ii) Le Secrétariat, dans le cadre de l’Initiative mondiale pour les tourbières, a aidé l’Allemagne à organiser un atelier, en mai 2019, afin d’explorer les synergies entre les accords multilatéraux sur l’environnement concernant le rôle des tourbières en appui à la réalisation des ODD, qui a abouti à l’établissement d’une liste de priorités en matière de collaboration. Le Secrétariat a aussi participé à une réunion organisée en octobre 2019 par la CMS pour explorer d’autres synergies pour les tourbières parmi les AME et pour développer un projet cohérent, impliquant les Secrétariats de la Convention sur les zones humides, de la CCNUCC, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), de la CMS, de l’AEWA, de la CDB et du PNUE.

26. Le Secrétariat a participé à la 14e session de la CNULD (COP14), du 2 au 13 septembre 2019 à New Delhi, Inde, où il a, entre autres, fait une déclaration lors de la réunion de haut niveau, sur les liens étroits entre les zones humides et la dégradation des sols, les changements climatiques et l’érosion de la biodiversité.

27. Le Secrétariat a participé activement au programme pour l’eau (ODD 6), et les points forts suivants peuvent être cités :

i) Le Secrétariat a participé à la Semaine mondiale de l’eau, qui a eu lieu du 25 au 30 août 2019 à Stockholm, Suède, en vue de rehausser la visibilité du rôle des zones humides pour garantir la disponibilité et la qualité de l’eau et l’accès à l’eau pour tous. La Secrétaire générale a participé en tant que conférencière au groupe de haut niveau accueilli par l’Agence suédoise pour la gestion marine et de l’eau et le PNUD-Institut international de l’eau de Stockholm, et la délégation de la Convention a participé à des activités intitulées Freshwater Biodiversity: Linking Biodiversity with Inclusive Development to Achieve the 2030 Agenda » et « Locking Carbon in a Water Vault: Wetlands as Ecosystem-based Mitigation ».

ii) Le Secrétariat participe au processus visant à élaborer le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, 2021, des Nations Unies, dans le but de rehausser la visibilité et la pertinence du rôle des zones humides dans la gestion de l’eau. Dans le cadre de ces efforts, le Secrétariat a notamment participé à un atelier organisé, du 19 au 20 septembre 2019, à Pérouse, Italie, pour définir la portée, le contenu et la structure du Rapport 2021 et répartir les tâches entre les organismes chefs de file et les organismes contributeurs.

28. Le Secrétariat a commencé à élaborer des lignes directrices pour aider les Parties contractantes à inscrire le thème de l’égalité entre les sexes dans leurs travaux sur la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides, en appui à l’application de la Résolution XIII.18, *Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides* (ODD 5). La Secrétaire générale est parmi les Champions internationaux de l’égalité des sexes, un réseau d’ambassadeurs et de chefs d’organismes établi à l’origine à Genève, Suisse, et aujourd’hui actif dans d’autres villes. La Secrétaire générale a exercé son engagement au sein de cette initiative tout au long de la période du rapport et a participé aux activités du réseau, y compris à sa réunion annuelle consacrée à l’examen des progrès de l’année 2019 et aux priorités de 2020. Le Secrétariat modifie aussi son système pour mieux promouvoir et faire rapport sur la répartition femmes-hommes dans les délégations aux réunions d’organes directeurs et subsidiaires de la Convention.

29. Le Secrétariat continue de resserrer ses liens avec les missions permanentes auprès des Nations Unies et des institutions des Nations Unies à Genève. Le Secrétariat a prévu une séance d’information pour les missions permanentes sur les liens entre les zones humides et le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 ainsi que sur d’importantes questions inscrites à l’ordre du jour de la 58e Réunion du Comité permanent. La séance d’information, prévue pour avril 2020, a été annulée en raison de la pandémie de COVID‑19. Le Secrétariat préparera une séance d’information dès que la situation le permettra.

30. Autres processus auprès desquels le Secrétariat s’est engagé :

i) La Résolution XIII.8, *Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021*, appelle à soumettre des propositions d’évaluations thématiques à l’IPBES pour ses futurs programmes de travail. Le Secrétariat a envoyé une notification aux Parties contractantes, aux Correspondants nationaux du GEST et aux OIP sur la situation récente des processus de l’IPBES, les invitant à y participer, notamment en nommant des experts pour des évaluations thématiques et en participant aux premiers examens externes. Le Secrétariat a renouvelé le Mémorandum de coopération avec l’IPBES en novembre 2019 et l’a prolongé pour la durée du programme de travail continu de l’IPBES jusqu’en 2030.

ii) Le Secrétariat a assisté à la réunion annuelle InforMEA, du 11 au 14 juin 2019 à Montreux, Suisse. Le projet entre dans sa troisième phase et la réunion a fourni une occasion de réfléchir à une décennie de travail et d’obtenir des membres des AME des orientations pour définir les priorités pour les prochaines années.

iii) Le Secrétariat a participé à une activité à la troisième session des Parties à la Convention de Minamata, qui a eu lieu le 25 novembre 2019 à Genève, sur les liens entre la biodiversité et les produits chimiques, en s’intéressant au rôle des zones humides pour traiter la pollution et pour les questions de santé.

iv) Le Secrétariat a soutenu le Secrétariat de la CITES lors de la CoP18, du 17 au 28 août 2019 à Genève. Selon de précédentes pratiques de collaboration et des enseignements acquis sur les questions opérationnelles, le Secrétariat a délégué son Responsable de la technologie de l’information (TI) et son Responsable de la documentation au Secrétariat CITES pour la CoP18. Le Secrétariat CITES a délégué un Responsable de la documentation pour la COP13 de la Convention sur les zones humides à Dubaï, en octobre 2018.

31. Pour remplir son mandat, le Secrétariat poursuit sa collaboration avec des AME et processus des Nations Unies pertinents. Toutefois, le fait que le Secrétariat n’ait pas accès à l’Assemblée générale des Nations Unies ni au Conseil économique et social des Nations Unies, la plateforme des Nations Unies pour les débats sur le développement durable, est source de difficultés. Une proposition visant à obtenir le statut d’observateur a été soumise par l’Uruguay, en sa qualité de Président du Comité permanent, en 2017, mais l’examen de cette proposition a été différé. Le Secrétariat a continué d’être limité dans ses engagements auprès de l’ONU, surtout au Forum politique de haut niveau et durant les Sommets organisés par l’Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2019. Le Secrétariat y a participé, dans la délégation de l’UICN, et s’est vu confronté à des problèmes d’accès à certaines activités et à certains lieux de réunion. La participation du Secrétariat au programme sur l’eau qui est coordonné, dans le système des Nations Unies, par ONU‑Eau, est aussi limitée. À la différence des autres AME, la Convention sur les zones humides n’est pas « membre » d’ONU‑Eau et ne fait pas partie non plus du système des Nations Unies. Le Secrétariat ne peut contribuer qu’en qualité de « partenaire », ce qui limite son engagement.

32. À la 54e Réunion du Comité permanent, dans la Décision SC54-07, le Comité permanent « donne instruction au Secrétariat, conjointement avec les Parties intéressées, de continuer d’étudier les possibilités d’accès aux réunions de l’Assemblée générale des Nations Unies et aux forums de haut niveau apparentés ». Dans la Décision SC55‑12, le Secrétariat était chargé, avec l’appui d’un groupe informel de Parties contractantes intéressées, de présenter une proposition structurée pour examen à la 57e Réunion du Comité permanent. À sa 57e Réunion, le Comité permanent a établi le Groupe de travail sur le statut d’observateur et a décidé de préparer une analyse des différentes options concernant le statut juridique du Secrétariat. Le Groupe de travail sur le statut d’observateur a tenu trois réunions virtuelles en 2019 et a demandé au Secrétariat d’engager un consultant pour terminer l’analyse juridique. Ces travaux sont en cours et le Groupe de travail fera rapport à la 58e Réunion du Comité permanent.

**Renforcer l’appui et favoriser l’application**

33. Durant la période du rapport, le Secrétariat a soutenu l’inscription de 47 nouvelles zones humides d’importance internationale et la mise à jour de l’information sur 71 Sites Ramsar existants. Cet appui a supposé une aide au transfert de données dans le Système d’information sur les Sites Ramsar (SISR) et la publication et la traduction des résumés sur les sites.

34. Le Secrétariat a mené trois Missions consultatives Ramsar (MCR) : en Italie (Laguna di Venezia : Valle Averto, avec le Centre du patrimoine mondial de l’UNESCO et l’ICOMOS) ; en Papouasie‑Nouvelle‑Guinée (Kutubu Lake) et en Fédération de Russie (Kurgalsky Peninsula). Le Secrétariat prépare actuellement les PON pour l’administration des MCR afin de mettre en place des approches plus cohérentes, une préparation et une exécution plus efficaces, et de garantir que les Parties contractantes bénéficient pleinement des connaissances collectives et de l’expérience acquises dans ce domaine important des travaux du Secrétariat.

35. Le Secrétariat a soutenu les travaux des Initiatives régionales Ramsar (IRR), notamment l’Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet), l’Initiative pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet), les IRR pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Rio de la Plata, des zones humides des Hautes Andes et des mangroves et récifs coralliens et les Centres régionaux Ramsar pour l’Asie de l’Est (RRC-EA) et pour l’Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA). Des avis ont été fournis à toutes les Initiatives régionales pour la soumission de leur rapport annuel à la 58e Réunion du Comité permanent. Le Secrétariat a participé à un atelier consacré au dialogue politique sur les zones humides concernant la Région du Bas‑Mékong, qui était organisé conjointement par l’Initiative régionale Ramsar indo‑birmane (IBRRI) et le RRC‑EA. Un appui a également été fourni au Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie (EAAFP), notamment par la participation de la Secrétaire générale à la célébration du 10e anniversaire du Partenariat où elle a prononcé un discours liminaire sur la conservation des zones humides.

36. Le Secrétariat continue de soutenir différents besoins de renforcement des capacités des Parties contractantes et prépare des approches virtuelles pour atteindre un nombre croissant de Parties contractantes en gagnant en efficacité. Le 24 mars 2020, le Secrétariat a organisé deux webinaires pour fournir des orientations aux Parties sur les moyens d’accéder à un financement du Fonds vert pour le climat (FVC) pour les projets nationaux de conservation des zones humides. Cent‑sept personnes y ont participé. Le Secrétariat a soutenu l’organisation d’un atelier, du 16 au 20 septembre, pour les Parties d’Afrique de l’Est et d’Afrique australe sur l’utilisation de l’observation de la Terre comme outil de gestion des zones humides. L’atelier était accueilli par la Zambie avec un financement du Ministère allemand de l’environnement. Des webinaires de formation au SISR, dans toutes les langues de la Convention, sont prévus pour la deuxième quinzaine de mai.

37. Le Secrétariat continue ses travaux afin d’identifier des partenariats stratégiques pour renforcer considérablement l’appui aux Parties contractantes. À cet égard, le Secrétariat collabore avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour identifier et soutenir des pays où des solutions fondées sur la nature, et les zones humides en particulier, peuvent être intégrées dans les Contributions déterminées au niveau national (CDNN). L’Accord de Paris a établi un processus dans le cadre duquel les Parties soumettront, en 2020, leurs CDNN pour le cycle quinquennal suivant. Le PNUD a lancé une initiative pour aider les pays à élaborer leurs CDNN de sorte qu’il y a là une occasion majeure d’encourager les Correspondants nationaux (CN) de la Convention sur les zones humides à intégrer les zones humides dans les CDNN en tant que solutions fondées sur la nature pour obtenir un appui pour leur conservation et un accès aux ressources consacrées aux changements climatiques. Le Secrétariat et le PNUD mettent au point un webinaire qui sera présenté en 2020 et dont le but est de créer des liens et des synergies entre les CN de la Convention sur les zones humides et le processus des CDNN.

38. Le Secrétariat continue de renforcer la collaboration avec les OIP. Les partenaires tiennent périodiquement des téléconférences pour examiner l’application des activités de collaboration conjointes décrites dans le Mémorandum de coopération renouvelé. Dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides 2020, le Secrétariat a été l’hôte, conjointement avec le WWF International, d’un groupe de discussion sur les zones humides et la biodiversité au Ministère de l’écologie à Paris, France. L’événement était organisé avec Danone et le Partenariat français pour l’eau. La Secrétaire générale, le Chef de l’Autorité administrative pour la France, le PDG de Danone et le Président du Partenariat français pour l’eau ainsi que l’Envoyé spécial pour les affaires internationales relatives à l’eau du Gouvernement des Pays-Bas ont été les principaux orateurs de la réunion. Dans cette période, parmi les autres activités, on peut citer une déclaration conjointe pour la Journée mondiale des zones humides, un communiqué de presse sur l’importance des zones humides pour remédier à l’érosion de la biodiversité et l’organisation d’activités parallèles à la COP13 de la CMS et au prochain Congrès mondial de la nature de l’UICN.

39. L’Accord de partenariat conclu avec Danone s’est terminé en décembre 2019 et une prolongation sans coûts a été accordée jusqu’en juin 2020 pour finaliser toutes les activités en cours. Pendant la période de prolongation, le Secrétariat et Danone entreprendront un examen du Partenariat avec pour objectif précis d’évaluer et de forger les éléments d’une collaboration future, harmonisée avec les priorités de la Convention, en tenant compte des changements dans le financement des priorités de Danone. Depuis 1998, Danone a financé le développement de matériel de communication pour la Journée mondiale des zones humides et les prix Ramsar, en particulier le prix en espèces d’un montant de 10 000 USD attribué à chaque lauréat. Le Secrétariat a préparé une proposition de financement pour la Journée mondiale des zones humides et est en train de contacter d’éventuels donateurs. Le Secrétariat demande l’appui des Parties contractantes pour identifier des donateurs potentiels pour la Journée mondiale des zones humides 2021 et les prix Ramsar 2021.

40. Le Plan de travail sur la mobilisation des ressources a été mis à jour pour refléter les nouvelles priorités de financement non administratif identifiées dans l’annexe 3 de la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires*. Une base de données énumérant les organisations des secteurs public et privé qui financent les projets pour les zones humides a été lancée à la 57e Réunion du Comité permanent et continue d’être mise à jour (voir <https://contacts.ramsar.org/funding-organizations>, disponible seulement en anglais). Le Secrétariat encourage les Parties contractantes à utiliser cette base de données et à communiquer des possibilités de financement que l’on pourrait y ajouter. En outre, un guide de rédaction de propositions de projets pour la conservation est maintenant disponible sur le site web (<https://www.ramsar.org/document/introduction-to-planning-and-writing-conservation-project-proposals>, seulement en anglais). pour aider les Parties à écrire des propositions de projets en réponse à la demande faite à la 57e Réunion du Comité permanent. Au 31 décembre 2019, 379 000 CHF avaient été obtenus pour soutenir les priorités de financement non administratif identifiées dans l’annexe 3 de la Résolution XIII.2.

41. Dans le cadre de son engagement à fournir un appui aux Parties contractantes en matière de mobilisation des ressources, le Secrétariat, avec le WWF International, grâce à un financement fourni par Danone, est en train de mettre au point un module sur les possibilités et mécanismes de déblocage de financement pour la conservation des zones humides. Ce module fait partie d’un programme de formation plus général sur les approches permettant d’obtenir l’engagement du secteur public et du secteur privé pour la conservation des zones humides, en s’appuyant sur les webinaires réussis sur le FVC mentionné plus haut.

**Renforcer la visibilité des zones humides et de la Convention**

42. La visibilité des zones humides et de la Convention s’améliore grâce à différents efforts de communication et d’information. Le Secrétariat a amélioré l’échange d’informations entre les parties prenantes de la Convention et a renforcé la sensibilisation du public aux services et avantages des zones humides à travers le site web de la Convention, les réseaux sociaux, le bulletin et les campagnes d’information telles que la Journée mondiale des zones humides, et autres journées internationales. Le Secrétariat s’est efforcé de parler « d’une seule voix » à l’échelle du Secrétariat, à nos publics cibles sur les questions relatives aux zones humides et sur les liens entre les zones humides et différents cadres politiques pertinents tels que les ODD, l’Accord de Paris et le cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020. Durant la période du rapport, le site web de la Convention a reçu 215 000 visites. Toutes les plateformes de réseaux sociaux de la Convention ont vu une augmentation constante de la participation tout au long de l’année. Twitter et Instagram sont les canaux qui grandissent le plus vite, avec un public qui a augmenté de 13 % depuis un an. Actuellement, le compte Twitter de la Convention a 18 500 suiveurs, Instagram plus de 4600 et Facebook 151 000. Le bulletin de la Convention, diffusé tous les trois ou quatre mois, est désormais un moyen de communication bien établi entre le Secrétariat et les Parties contractantes.

43. Les *Perspectives mondiales des zones humides* continuent d’être une ressource et une référence sur l’état des zones humides du monde et de leurs services à l’humanité. Elles sont fréquemment mentionnées dans la littérature, les histoires sur les médias, les dialogues et les présentations sur les zones humides. Depuis leur publication, le site des *Perspectives mondiales des zones humides* (<https://www.global-wetland-outlook.ramsar.org/>) a accueilli plus de 21 000 visiteurs.

44. Le Secrétariat, avec l’aide de Media Measurement, a conduit une analyse de la « conversation » mondiale sur les zones humides sur les réseaux sociaux et les médias classiques. L’analyse a été menée dans le but de faire naître une réflexion pouvant étayer le positionnement plus efficace des zones humides et la communication du Secrétariat et des Parties contractantes sur les zones humides, ainsi que le choix d’un thème pour le 50e anniversaire. Cette réflexion, couplée avec l’avis d’un expert de la communication engagé pour contribuer au choix d’un thème pour le 50e anniversaire, a été intégrée dans une présentation PowerPoint partagée par le Groupe de surveillance des activités de CESP, le GEST, et le pays hôte de la COP14 (qui préside le Sous‑groupe sur la COP14) pour aider les Parties à identifier un thème du 50e anniversaire. Ce thème sera aussi celui d’une campagne qui engagera et incitera, pendant une année entière, une gamme de partenaires et de parties prenantes à prendre des mesures pour conserver, protéger et restaurer les zones humides.

45. Le Secrétariat continue de mettre à jour et d’améliorer le site web <https://www.ramsar.org/fr>,

afin qu’il serve mieux les besoins des Parties contractantes, entre autres. La mise à jour annuelle du site web (toutes les pages du site web) a été terminée en février. Une offre de nouveau service d’hébergement a été acceptée et tous les aspects du site web ont migré vers le nouvel hôte. La nouvelle infrastructure améliore de manière significative la rapidité et la fiabilité du site web. Une nouvelle fonction « recherche rapide » est en train d’être introduite qui fournira un accès clair et facile aux documents principaux de la Convention dans les trois langues officielles.

46. La Journée mondiale des zones humides reste une plateforme d’information puissante qui permet de sensibiliser aux zones humides aux niveaux national et mondial. Le Secrétariat, avec un financement de Danone, a produit toute une gamme de matériel d’information pour soutenir les efforts d’information des pays, en 2020, sous le thème général : « Zones humides et biodiversité ». Ce matériel a été mis à disposition de façon que les Parties puissent le télécharger sur le site web de la Journée mondiale des zones humides. En outre, sur le même site web, les Parties ont enregistré les activités qu’elles planifiaient sur une carte des événements, donnant ainsi une visibilité à l’information mondiale et à l’intérêt national de la Journée. Au total, 1535 événements ont été enregistrés pour la campagne de 2020.

47. Le programme du label Ville des Zones Humides accréditée s’est révélé efficace pour renforcer la visibilité des zones humides et de la Convention. Une page a été créée sur le site web de la Convention pour présenter le programme et les villes accréditées lors de la COP13. Sur instruction contenue dans la Résolution XII.10, le Secrétariat a informé les Parties contractantes du processus de nomination pour la période triennale actuelle et a reçu 25 propositions avant le délai qui avait été fixé au 15 mars 2020. Le Secrétariat a transmis toutes les nominations reçues au Comité consultatif indépendant pour examen avant le 15 avril 2020. Le Secrétariat a participé à la première réunion du CCI à Suncheon, République de Corée, du 25 au 27 septembre, et a contribué aux discussions sur l’amélioration du programme conformément aux instructions contenues dans la Résolution XII.10 et aux décisions ultérieures du Comité permanent.

48. Parmi les difficultés rencontrées par le Secrétariat dans ses efforts d’amélioration de la visibilité des zones humides et de la Convention, on peut citer le manque de ressources et de capacités qui entrave les activités de communication et d’information. Le Secrétariat s’attaque à ce problème en concentrant ses efforts sur la fourniture d’outils et de matériel de communication aux Parties et autres organisations, la mobilisation de communications pour des événements tels que la Journée mondiale des zones humides, le programme du label Ville des Zones Humides accréditée et le 50e anniversaire, et en collaborant de manière stratégique avec les OIP et d’autres organisations, notamment la « flottille » de la biodiversité, qui sont en mesure d’améliorer la visibilité des zones humides et de la Convention.

**Renforcer l’efficacité du Secrétariat**

49. La Secrétaire générale continue d’avoir pour principal objectif « d’organiser pour exécuter » le Plan stratégique de la Convention et le mandat des Parties contractantes, et d’utiliser les ressources limitées de la Convention et les capacités du Secrétariat de la façon la plus efficace possible.

50. Des améliorations considérables ont été apportées à l’efficacité des procédures financières. Le temps de traitement des paiements a été réduit de 50 %, d’environ 11 jours à six. En outre, il y a eu une diminution des charges à payer, de 156 000 CHF en 2018 à 71 000 CHF en 2019, car les factures pour les services de 2019 ont été collectées de manière opportune. L’utilisation de signatures électroniques sécuritaires et le traitement et l’archivage de copies numériques des documents ont permis de réaliser des économies.

51. Les travaux se poursuivent pour faire en sorte que la capacité du personnel remplit les obligations attachées aux fonctions clés du Secrétariat telles qu’elles sont identifiées dans le plan de travail 2019-2021 approuvé par la 54e Réunion du Comité permanent. La description des postes actuels et vacants a été ajustée pour renforcer la couverture des fonctions et l’attention qui leur est accordée. Ainsi, le poste vacant de Directeur de la mobilisation des ressources et de la communication a été reclassé, en tenant compte des compétences disponibles dans le poste de Secrétaire général adjoint, en poste de Responsable de la mobilisation des ressources pour veiller à ce que les responsabilités de mobilisation des ressources du Secrétariat continuent d’être assumées avec efficacité. Lors du recrutement pour les postes vacants, tout a été fait pour s’assurer que les compétences soient conformes aux obligations liées aux fonctions et pour garantir, dans toute la mesure du possible, la diversité régionale et l’égalité entre les sexes. Actuellement, le personnel du Secrétariat est composé de 52 % de femmes.

52. Le Secrétariat continue d’évaluer activement et d’adopter des technologies et pratiques d’exploitation pouvant améliorer son efficacité. L’utilisation du nouveau système CRM a permis une gestion plus efficace des envois, des inscriptions aux réunions du Comité permanent et des contacts, et a garanti la conformité avec les nouvelles lois européennes sur la confidentialité. Le CRM a rassemblé toutes les informations sur les contacts gérées par le Secrétariat en une seule base de données. Il sert maintenant à toute la correspondance avec les Parties et à la gestion des réunions, y compris la COP13, la 57e Réunion du Comité permanent et la 58e et le GEST23. L’intégration avec le site web principal et le SISR garantit la cohérence entre les informations sur les contacts dans tous les systèmes. Comme mentionné plus haut, pour la 58e Réunion du Comité permanent, le Secrétariat a lancé un essai pilote d’un nouvel outil de gestion des projets appelé Basecamp qui a permis une gestion des documents plus efficace et plus ponctuelle. L’utilisation du CRM a considérablement renforcé l’efficacité des processus opérationnels, ce qui a eu des incidences positives sur le temps du personnel et contribue donc à une meilleure utilisation des ressources existantes.

53. En janvier 2020, un atelier de planification, facilité par des professionnels pour le Secrétariat, a été consacré aux progrès de révision accomplis durant la première année de la période triennale. Le nouveau format simplifié, organisé autour des fonctions clés, s’est révélé utile en permettant au Secrétariat de se concentrer sur les activités assignées, les produits et les résultats identifiés par les Parties contractantes comme étant les plus critiques pour l’application efficace de la Convention. Des progrès considérables ont été faits durant la période du rapport pour exécuter les instructions des Parties. Au cours de l’atelier, le personnel du Secrétariat a déterminé les actions et les activités spécifiques à 2020 qui permettront de réaliser les indicateurs identifiés. Le plan de travail pour 2020 est publié dans le document SC58 Doc.16 et peut être visionné ici : <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc16-plan-de-travail-du-secretariat-pour-2020>.

54. La formation obligatoire du personnel du Secrétariat aux questions relatives à l’égalité entre les sexes et à son intégration, demandée dans la Résolution XIII.18, a été menée à bien en décembre 2019. Une session de formation de deux jours, conçue selon les besoins du personnel du Secrétariat, a été organisée par le bureau de l’UICN sur l’égalité entre les sexes. Une formation sur l’égalité entre les sexes destinée aux membres du Comité permanent, à la 58e Réunion du Comité permanent, est en préparation, comme demandé dans la Résolution.

55. Des progrès considérables ont été faits pour renforcer l’efficacité du Secrétariat et combler les lacunes dans les capacités. L’équipe a travaillé d’arrache-pied et a obtenu des résultats encourageants dans des domaines clés pour le Secrétariat, comme décrit dans le présent rapport. Toutefois, le travail n’est pas terminé. Des problèmes non négligeables ont été identifiés à propos du statut juridique du Secrétariat, notamment des problèmes d’accès à des forums stratégiques mondiaux, de signature de contrats avec des donateurs et d’acquisition et rétention de talents. Le Groupe de travail sur le statut d’observateur établi dans la Décision SC57-14 a demandé une analyse juridique et fera rapport à cet effet à la 58e Réunion du Comité permanent. Par ailleurs, l’adoption d’une approche à l’échelle du Secrétariat ne s’est pas faite sans difficulté car il a fallu modifier les méthodes de travail et la culture institutionnelle au sein du Secrétariat ainsi que son engagement auprès des Parties contractantes. Le Secrétariat élabore des PON additionnelles qui contribueront à la réalisation de nouveaux progrès. Parmi les autres domaines de travail, il y a : la poursuite de l’élaboration plus cohérente et plus coordonnée des approches à l’échelle de l’équipe pour augmenter l’efficacité et mieux servir les Parties contractantes dans toutes les régions ; l’équilibre entre une responsabilité renforcée pour l’application des décisions prises par la COP et le Comité permanent et les services fournis aux Parties contractantes dans chaque région ; et la poursuite du renforcement des capacités et des compétences nécessaires dans les domaines essentiels des travaux du Secrétariat.

1. \* Les tâches hautement prioritaires (définies par la 57e Réunion du Comité permanent) comprennent : 1) Édition spéciale des Perspectives mondiales des zones humides pour le 50e anniversaire de la Convention sur les zones humides ; 2) Tâche 1.2 : Compiler et examiner les effets positifs et négatifs des pratiques agricoles sur les zones humides, y compris l’étendue des changements de superficie dus à la transformation des terres agricoles depuis les années 1970, et les moyens d’éviter les effets négatifs à l’avenir; 3) Tâche 2.2 : Élaborer à partir de l’expérience pratique des méthodes de restauration des tourbières tropicales ; 4) Tâche 5.1 : Étude théorique sur les écosystèmes de carbone bleu côtiers dans les Sites Ramsar (cohérent avec les lignes directrices pertinentes du GIEC). [↑](#footnote-ref-1)